

224C0611
FR0014003FE9-FS0306

2 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

BELIEVE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 avril 2024, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 avril 2024, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations¹, CDC Croissance² et CDC Tech Premium³, le seuil de 5% des droits de vote de la société BELIEVE, et détenir 4 737 473 actions BELIEVE représentant 6 014 396 droits de vote, soit 4,88% du capital et 5,29% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (en direct)	0	-	0	-
Bpifrance Participations	1 276 923	1,31	2 553 846	2,25
CDC Croissance	2 044 506	2,10	2 004 506	1,80
CDC Tech Premium	1 416 044	1,46	1 416 044	1,25
Total CDC	4 737 473	4,88	6 014 396	5,29

Ce franchissement de seuils résulte de la diminution du nombre de droits de vote de la société BELIEVE.

¹ Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Contrôlée à 100% par la CDC.

³ Société d'investissement à capital variable gérée par la société de gestion CDC Croissance.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 97 161 351 actions représentant 113 644 103 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général, au résultat de la perte de 37 594 402 droits de vote double attachées aux actions BELIEVE acquises par Upbeat Bidco le 25 avril 2024.